

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL-CENSOIR

DU 28 NOVEMBRE 2013

Etaient présents : M. BOHAIN, Maire

M. CHARRAULT, M. GUILBERT, M. REVIRON, Adjoint

Mme BERNARD, M. DROUARD, M. DEMANCHE, Mme BOSTYN, M. AUCAMUS

Mme IENZER, M. JOVET, M. DE LA GRAVIERE, Mme DEBRAND

Absent : M. POLY, procuration à M. BOHAIN

Le compte rendu du 24 octobre 2013 est adopté avec une remarque de M. Reviron. Ce dernier fait savoir aux élus qu'il n'est pas contre l'aménagement d'un centre de première intervention ; il demande quelques explications sur l'installation de l'ambulance dans le futur local du CPI.

1. CAMPING

Mme Jumeau gérante du camping municipal communique quelques informations sur le déroulement de la saison estivale 2013 qui a mal démarré en juin, en raison de la météo ; la situation s'est améliorée en juillet et août grâce à la location des bungalows. Le camping a obtenu 1 étoile. Il faudrait envisager d'effectuer quelques travaux (revêtement des douches, éclairage du chemin pour accéder aux mobiles homes, caravanes et aux tentes de camping, amélioration de la signalétique) afin que le camping puisse être classé deux étoiles. Mme Jumeau souhaiterait investir afin d'acquérir ce « fonds de commerce ». M. Demanche indique que le commerce local fonctionne avec deux « piliers » locaux : le VVF et le camping et qu'il est important de conserver cette armature commerciale. Il serait souhaitable d'améliorer la signalétique du lieu. Monsieur le Maire propose de reconduire pour 1 an le contrat de gérance avec Mme Jumeau en raison des élections municipales en mars 2014.

M. Demanche fait savoir que le terrain communal doit rester propriété de la commune. Il est proposé de contacter un notaire, afin d'étudier la possibilité de contracter un bail de 3,6 ou 9 ans entre la commune et la gérante.

2. LOCATION LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal accepte de louer un logement communal avec un bail précaire à M. et Mme Jumeau, à compter du 1^{er} décembre 2013 jusqu'au 31 mars 2014, pour la somme de 200,00 € plus les charges d'eau et d'électricité.

3. LOCATION GARAGE COMMUNAL

Le Conseil Municipal accepte de louer le garage communal No 4 à M. et Mme Jumeau, à compter du 1^{er} janvier 2014.

4. ADMISSION EN NON- VALEUR

L'assemblée délibérante accepte l'admission en non-valeur des loyers de Motax, suite au jugement pour insuffisance d'actif de la société Motax par le Tribunal de Commerce d'Auxerre en date du 7 octobre 2013, l'assemblée délibérante décide de passer en non-valeur les titres émis des loyers de la société Motax pour un montant de 10 587,70 €.

5. VENTE DE L'USINE 46 RUE DU COLONEL ROZANOFF

Le Maire fait savoir que la société SARL ACACIAS actuellement locataire du bâtiment industriel sis 46 rue du Colonel Rozanoff souhaite acheter ce local. Le service du domaine a estimé la valeur de cet immeuble à 155 000,00 €. Le gérant de la société SARL ACACIAS a demandé une estimation à un notaire de Varzy. Maître Verrier évalue le bien entre 30 000,00 € et 35 000,00 €. Les élus proposent de le vendre entre 90 000,00 € et 100 000,00 € ou d'autoriser le Maire à signer un nouveau bail avec cette société.

6. AFFAIRE BONNERON

Le Maire fait part d'un courrier de la Banque Postale concernant le contrat « Cachemire » contracté par le tuteur de feu Monsieur Bonneron.

7. PLAN DE COUPE FORET COMMUNALE EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal décide du martelage de parcelles 3, 6, 17 et 27 prévues au plan de gestion et de la vente des coupes en 2014.

8. RELAIS SERVICES PUBLICS

Le Conseil Municipal valide le plan de financement du fonctionnement et de l'investissement du Relais Services Publics pour les subventions FNADT. Concernant le fonctionnement, les dépenses et recettes prévisionnelles s'élèvent à 22 900,00 €. Concernant l'investissement, les dépenses et recettes prévisionnelles s'élèvent à 6 460,60 €. L'assemblée délibérante autorise le Maire à solliciter ces subventions.

9. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

L'effectif total est de 98 élèves répartis de la manière suivante :

- 22 enfants en PS et MS
- 15 élèves en GS
- 19 élèves en CP et CE1
- 20 élèves en CE2 et CM2
- 22 élèves en CM1 et CM2
- 2 enfants sont actuellement suivis en hôpital de jour

10. REMPLACEMENT DE L'ANIMATRICE TERRITORIALE

Afin de remplacer Mme Bérangère Guy, le Conseil Municipal décide de créer le poste d'adjoint d'animation 22 heures par semaine (temps de travail annualisé) et d'embaucher Mlle Olivia Auffray-Barbot.

11. REMPLACEMENT DE L'ADJOINT D'ANIMATION

Suite à la démission de Mlle Samson, le Conseil Municipal décide d'embaucher Mlle Toussaint en qualité d'adjoint d'animation à la cantine scolaire pour un temps de travail de 1h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi durant la période scolaire.